

Direction des personnels enseignants

Affaire suivie par :

Frédérique ZOU-PERY

Tél : 05 57 57 35 91

Courriel : ce.dpe@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 2 mars 2022

Anne BISAGNI-FAURE

Rectrice de la Région académique Nouvelle-Aquitaine

Rectrice de l'académie de Bordeaux,

Chancelière des Universités

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré et d'EREA
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription
Mesdames et Messieurs les conseillers techniques et directeurs de service du
Rectorat
Mesdames et Messieurs les directeurs des services départementaux de l'éducation
nationale
Monsieur le directeur du CRDP
Monsieur le directeur de l'INSPE
Messieurs les présidents d'Université
Monsieur le directeur de l'INP
Monsieur le directeur de l'IEP de Bordeaux

Et pour information

Mesdames et Messieurs les IA-IPR et les IEN

Madame la cheffe du SAIO

Objet : Mouvement intra académique des personnels enseignants du 2nd degré, des personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale - Rentrée scolaire 2022.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 introduit dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat des dispositions prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion, afin de fixer notamment les orientations générales de la politique de mobilité de l'administration.

Le mouvement intra académique des enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale au titre de la rentrée scolaire 2022 est organisé selon des modalités décrites dans ces lignes directrices de gestion académiques en matière de mobilité.

La présente note de service vise à préciser les éléments de calendrier propres à la campagne de mobilité en vue de la rentrée scolaire 2022. Elle est suivie de 10 annexes.

